

Compte rendu de séance

Séance du 12 Octobre 2026

L' an 2026 et le 12 Octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de PARNAY, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric PITERS, Maire

Présents : M. PITERS Eric, Maire, Mme BROSSET Nolveen, Mme DESDIONS Sandrine, Mme MASSON Lucie, M. VERDON Jean François

Excusé(s) Mr METENIER Serge (procuration à Mme MASSON Lucie)

Absent(s) Mr CREPIN Xavier

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 7
- Présents : 5 mais 6 votes (suite à une procuration)

Date de la convocation : 06/10/2026

Date d'affichage : 06/10/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le : 14/12/2026

et publication ou notification
du : 14/12/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme BROSSET Nolvenn

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2026 - DCM2026_1210_01
ADHESION AU SMEACL (nominations délégués titulaires et suppléants) ET DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE - DCM2026_1210_02
TRANSFERT DE COMPETENCES "COMPTABLE" BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE - DCM2026_1210_03
DECISIONS BUDGETAIRES FINANCIERES BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE - DCM2026_1210_04
FORMATION AUPRES DES ELUS - DCM2026_1210_05
INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES - DCM2026_1210_06

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2026

réf : DCM2026_1210_01

LE MAIRE DEMANDE AUX MEMBRES PRESENTS DE VOTER A MAIN LEVEE POUR TOUTES LES QUESTIONS DE CE CONSEIL MUNICIPAL, UNE SEULE FOIS =

Tous les membres présents ont accepté

Si vous pensez que l'ordre du jour relève du conflit d'intérêt pour l'un d'entre nous, j'invite celle-ci ou celui-ci, à quitter la salle durant le débat et le vote

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal du 7 septembre 2026 appelle des ajouts ou modifications particulières.

Le procès verbal ne demande ni modifications, ni ajouts.

6 voix Pour
0 voix abstention
0 voix contre

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

ADHESION AU SMEACL (nominations délégués titulaires et suppléants) ET DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE

réf : DCM2026_1210_02

Pour faire suite à la délibération numéro DCM2026_0506_06 en date du 9 juin 2026, il convient de prendre note que l'adhésion au SMEACL prend effet au 1er janvier 2027.

Les délégués titulaires et suppléants nommés sont :

Eau :

Titulaire : Mme MASSON Lucie
Suppléants : Mr PETERS Eric
Mme DESDIONS Sandrine

Assainissement :

Titulaire : Mr PETERS Eric
Suppléants : Mme MASSON Lucie
Mr VERDON Jean François

Le transfert comptable du budget annexe "Eau" sera quant à lui effectif au 31 décembre 2026.

6 voix Pour
0 voix abstention
0 voix contre

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

TRANSFERT DE COMPETENCES "COMPTABLE" BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE

réf : DCM2026_1210_03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération numéro DCM2026_0506_06 du 9 juin 2026 sollicitant l'adhésion de la commune de PARNAY au SMEACL de LAPAN,

Considérant que le transfert de compétences Eau potable de la commune est effectif au 1er janvier 2027,

Considérant que, conformément aux dispositions du 1er alinéa de l'article L.1321-1 du CGCT, le transfert de ladite compétence de la commune au profit du Syndicat entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence,

Ayant entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

6 voix Pour
0 voix abstention
0 voix contre

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

DECISIONS BUDGETAIRES FINANCIERES BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE

réf : DCM2026_1210_04

Afin de régler des factures imprévues sur le budget annexe Eau de la Commune de l'année 2026, il convient de procéder aux décisions modificatives financières suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

- <i>article 011-604</i>	Achats études, prestations de service	2.700.00 €
- <i>article 65 -6588</i>	Charges diverses gestions courantes	800.00 €
- <i>article 66 -6618</i>	Intérêts des autres dettes	5.00 €
	total	3.505.00 €

Recettes de fonctionnement :

- <i>article 70-7068</i>	Autres prestations de service	3.505.00 €
--------------------------	-------------------------------	------------

6 voix Pour
0 voix abstention
0 voix contre

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

FORMATION AUPRES DES ELUS

réf : DCM2026_1210_05

Une information concernant la formation au "budget municipal" nous est proposée par la Formation des Elus (FMP)

FMP, organisme agréé pour la formation des élus propose d'organiser différentes formation :

- formation au budget municipal
- formation "savoir gérer le cimetière"

- formation "culture sur le territoire"
- formation "les essentiels pour réussir son mandat"

Ces formations peuvent être organisées sur la commune à la date de notre choix, à partir de 4 élus.

Il est également possible de suivre ces formations en visio.

Après demandes auprès des élus présents, aucun n'est intéressé

6 voix Pour
0 voix abstention
0 voix contre

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

réf : DCM2026_1210_06

1 _ **Une réunion d'information est prévue le Mercredi 14 octobre 2026 à 18 heures** à la salle des fêtes, pour tous les riverains, concernant l'adhésion au SMEACL afin d'exposer les changements afférents et présenter les membres du Comité des Fêtes de PARNAY qui exposeront leurs projets

2 - Devis concernant le **broyage des bordures du Canal** : deux devis ont été reçus, la société retenue est : EURL du VERTET à Cogny pour un montant TTC 2.730.00 €

6 voix Pour
0 voix abstention
0 voix contre

3 _ Il est nécessaire de faire **l'acquisition d'un souffleur** pour la commune. Plusieurs devis ont été demandés. Le choix se portera sur le broyeur le plus adéquat à notre agent technique

6 voix Pour
0 voix abstention
0 voix contre

4 _ Réponse au **schéma local de résilience du réseau fibre optique** public Berry Numérique
Réponse a été apportée ce jour.

5 _ **Détecteurs de fumée** : 4 détecteurs ont été installés dans la mairie et la salle des fêtes

6 _ **Comité des Fêtes** : l'activité ayant été restreinte pour l'année 2026, avec l'accord du Président du Comité des Fêtes, le montant de la subvention est revue à la baisse. Il est proposé la somme de 500.00 €.

La commune gèrera donc les jouets de Noël des enfants pour 2026.

Le 11 novembre, le Comité des Fêtes organise, pour les enfants de Parnay, un rassemblement afin

de préparer des décorations de Noël.

Madame MASSON Lucie sort de la salle, car son époux est trésorier du Comité des Fêtes.

4 voix Pour
0 voix abstention
0 voix contre

7 _ **Commission SDE** : Monsieur PETERS avait été désigné en qualité de titulaire et Monsieur VERDON en qualité de Suppléant. Le titulaire devient suppléant et le suppléant devient titulaire.

6 voix Pour
0 voix abstention
0 voix contre

8 _ **Boîte à Livres** : Il est prévu de faire une boîte à livres qui sera installée aux abords de la mairie. L'agent technique se propose de la créer.

9 _ **Panneau Pocket** en numérique ou en papier
Il est prévu, pour les personnes qui le souhaitent, de recevoir les informations notées sur Panneau Pocket, sous format papier.

10 _ **Cloche de la chapelle** par Caroline DE BELLECISZE
Mme DE BELLECISZE a donné information à Monsieur le Maire de la donation à la Mairie de la cloche.

6 voix Pour
0 voix abstention
0 voix contre

11 _ **Déclaration Sécheresse pour la commune** :
Monsieur le Maire informe que notre commune a été classée en "catastrophes naturelles" pour l'année 2025.
Concernant les dégradations sur la maison de Mme et Mr BROSSET, des expertises sont en cours.
Une déclaration pour l'année 2026 sera faite au 1er trimestre 2027.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :



En mairie, le 13/10/2026
Le Maire
Eric PETERS

